

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 14 septembre 2022, au lieu habituel,**
à 20h00**Date de la convocation : 06 septembre 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS,**
Maire**Nombre de conseillers**

- en exercice : **13**
- présents : **9**
- votants : **12**
- absents : **1**

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire ; M. GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard, M. PHILBEE Paul, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier

Procuration :

M. BLANCHEFORT Fabien a donné procuration à M. GIBERT Stéphane

M. VIALANEIX Bernard a donné procuration à M. MARION Olivier

M. WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André

Absents :

Mme SCIORTINO Pascale

Secrétaire de séance : M. MARION Olivier**2022 – 59 : DM 1 retirant la délibération 56_2022**Délibération retirant la délibération numéro **56_2022**

Monsieur le Maire explique que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses d'Investissement :

Chapitre 28033-040 (ordre) + 1100€

En recettes d'Investissement :

Chapitre 021 +1100€

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 + 1100€

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 7811-042 (ordre) + 1100€

Après en avoir délibéré et voté (11 voix « pour », 1 voix « abstention »), le conseil municipal approuve la modification n°1 au budget 2022.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

André BRIVADIS



Le secrétaire de séance

Olivier MARION

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.